REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mars 2021

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-huit heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, s'est assemblé à distance et par visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 A L'ASSOCIATION "LE TRITON"

PRESENTS :
Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD (à partir de 18h28), Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Mathias GOLDBERG, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Lionel PRIMAULT pat Sander CISINSKI, Patrick CARROUER par Daniel GUIRAUD, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI.

ABSENTE :
Bénédicte BARBET.

SECRETAIRE : Moussou NIANG

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 A L'ASSOCIATION "LE TRITON"

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
VU la demande de subvention formulée par l'association,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Par délibération D29/21 du 31 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association "Le Triton", pour déterminer les objectifs de l'intervention de l'association sur le territoire communal, et d'en préciser les modalités financières.

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

Monsieur Jimmy VIVANTE s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 77.257 € (soixante-dix-sept-mille-deux-cent-cinquante-sept euros) à l'association "Le Triton".

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :
Voix pour 30
Voix contre
Abstentions 3
NPPV 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
093-219300456-20210331-D46-21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le 06 AVR. 2021
  (pendant une durée continue de 2 mois)